
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 16 /2 (1989)

DOI: 10.11588/fr.1989.2.53605

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

(S. 241–251) zeigt, als Kosmopolit par excellence apostrophiert werden. Bei Schubart ist dagegen, wie von J. CLÉDIÈRE (S. 253–270) ausgeführt wird, die Situation schon vielschichtiger. Inwieweit bei Schlözer und in der Berliner Monatsschrift auch ein verdeckter Antisemitismus (neben Faktoren des Philosemitismus) zu verzeichnen ist, entnehmen wir dem Beitrag von A. FINK-LANGLOIS (S. 271–283), wobei deutlich wird, daß die Zeitschriften Schlözers und auch die Monatsschrift nicht frei von tendenziösen Kommentaren sind. Der Band wird beschlossen von M. GILLI »Cosmopolitisme et xénophobie pendant la République de Mayence« (S. 285–295), wo deutlich wird, daß es auch innerhalb der Mainzer Jakobiner unterschiedliche Strömungen gab.

Jeder, der sich mit dem Problem Kosmopolitismus und Xenophobie zu befassen hat, wird in diesem Band wichtige Ergebnisse und Anregungen finden.

Jürgen Voss, Paris

Susanne SCHLÖSSER, *Der Mainzer Erzkanzler im Streit der Häuser Habsburg und Wittelsbach um das Kaisertum 1740–1745*, Stuttgart, Wiesbaden (Franz Steiner Verlag) 1986, VII–213 p. (Veröffentlichungen des Instituts für geschichtliche Landeskunde an der Universität Mainz, 29).

Le titre de l'ouvrage ne doit pas faire attendre un simple apport événementiel à l'histoire des débuts de la guerre de Succession d'Autriche. Comme le suggère (peut-être un peu trop allusivement) l'emploi du mot de Mainzer Erzkanzler, préféré à Kurmainz, l'on trouvera ici une étude plus »pointue«, largement institutionnelle, éclairant la politique de l'électeur de Mayence en ces temps troublés, au titre spécifique de ses fonctions d'archichancelier du Saint-Empire. L'auteur livre les résultats d'une recherche de qualité, s'appuyant sur une exploitation très dense de sources primaires: les trois-quarts des cotes se rapportent aux fonds viennois du Mainzer Erzkanzlerarchiv – un quart (modeste, l'on y reviendra) allant aux références historiographiques.

Le plan est résolument structurel. Les quatre parties correspondent aux rapports de l'archichancellerie avec un pouvoir d'Empire: directoire et vicariats d'interrègne, diète, chancellerie aulique et chambre impériale de justice. Sous chaque angle, l'on redescend trois fois le cours des événements de 1740 à 1745 (premier interrègne – règne de Charles VII – deuxième interrègne). Les » tiroirs « sont un peu répétitifs et ni la synthèse, ni la chronologie n'y trouvent tout-à-fait leur compte. Du moins est-ce techniquement clair pour le suivi institutionnel des problèmes.

La première section, de portée politique la plus globale, illustre la piètre emprise de Mayence sur les événements. Partisan initial de la candidature impériale austro-lorraine et de la validité de la voix de Bohême, l'électeur se rallie bientôt à la solution bavaroise – sans doute, estime l'auteur (p. 34), dans le vœu patriotique de voir l'Allemagne dotée au plus tôt d'un Empereur. A dire vrai, l'idée la plus voyante de l'électeur fut de défendre ses prérogatives d'archichancelier contre les prétentions concurrentes des vicaires d'Empire. Et au-delà même de cette première partie, le problème du vicariat va constituer (wie ein roter Faden durch vorliegende Darstellung) (p. 193) le fil d'Ariane de tout le livre. Or, à cet égard, Mayence ne toucha même pas la rançon de son opportunisme politique. La majorité du collège électoral favorisant ses concurrents, l'archichancelier ne put guère peser sur la rédaction de la capitulation de Charles VII, qui détériora ses positions de droit vis-à-vis des vicaires (p. 39–40). Mayence aurait pourtant pu tirer avantage des rivalités internes de ceux-ci, et notamment de la querelle bavaro-palatine autour du vicariat rhénan. Mais, lors du second interrègne, l'accord qui se fit à cet égard entre les deux cours Wittelsbach, et qui s'imposa dans les faits contre le vœu de Mayence (p. 44), restreignit encore un peu plus ses possibilités de manœuvre. En fait, l'archichancelier se battit là constamment à reculons, plus occupé à affirmer ses droits qu'à

même de les exercer, et ce ... sans évidente priorité patriotique, tant ces luttes de prérogatives ne firent qu'ajouter au chaos général.

La diète en fut la première victime. Les prétentions mayençaises à la convoquer en cas de vacance du trône impérial furent tour à tour contestées sous le premier interrègne, infirmées par la nouvelle capitulation, puis vainement réaffirmées sous le second interrègne, sous prétexte de la paralysie du vicariat rhénan. Le résultat se limita en ces deux périodes intérimaires à de rares réunions, partielles et officieuses, de l'assemblée. Même sous Charles VII, le directoire ordinaire de Mayence fut battu en brèche sous un angle nouveau: la présence conjointe de l'Empereur et de la diète dans la même ville (Francfort) incita le premier à s'immiscer directement dans les affaires de la seconde. Charles VII prétendit censurer, voire annuler la »dictature« des pièces (principalement autrichiennes) qui ne lui agréaient pas... Mayence en vint alors à préférer la diffusion informelle hors diète des documents les plus importants (p. 130), voire à s'abstenir de »dicter« (p. 136), trouvant ainsi le salut de ses prérogatives directoriales dans l'art de n'en point user...

Au cœur des prérogatives de l'archichancelier, le sort de la vice-chancellerie aulique lui réserva d'autres déboires. La démission de Colloredo, titulaire de l'office sous Charles VI, imposée par Charles VII (p. 150), puis le retour du même Colloredo, imposé par François I^{er} (p. 170), montrèrent que la chancellerie aulique, censée détachée de celle de Mayence, était avant tout devenue le ministère de l'Empereur. Certes, par son transfert à Francfort sous Charles VII, et par la faiblesse même de ce prince, dont elle devenait le principal instrument politique, la chancellerie aulique aurait pu espérer un développement autonome, enfin libérée des pesanteurs qu'elle subissait à Vienne; en ce sens, Mayence sut négocier avec le nouvel Empereur un Kanzleitraktat assez favorable (p. 151). Mais privée de l'essentiel de ses archives, restées dans la capitale des Habsbourg, la chancellerie aulique ne fut guère plus sous Charles VII que la nue-propriété éphémère d'un souverain fantôme. Et les concessions mêmes qu'en avait obtenues Mayence furent largement rétractées par les Erläuterungen zum Kanzleitraktat, imposées en 1745 par son successeur (p. 172).

Au jour le jour, les affaires de la chancellerie valurent à Mayence une série d'affrontements, tant avec la Maison d'Autriche qu'avec les vicaires. Touchant la validation, sous le sceau de l'Empereur défunt, des derniers actes avalisés par lui, la chancellerie réussit à imposer son droit à agir de sa propre autorité, sous simple participation »informative« de l'Autriche (en 1740/41) et des vicaires. Mis à part ce (modeste) succès, toutes les autres batailles livrées par Mayence aboutirent à des échecs ou à des enlacements. La cour de Vienne retarda à l'envie la restitution des archives impériales (jusqu'à ce que l'élection de 1745 la rendît sans objet), – imposa son association paritaire à la commission chargée de séparer les actes »impériaux« et les actes »autrichiens«, de la chancellerie viennoise, – contesta la propriété de l'Empire sur ses bâtiments – et harcela l'exercice de la juridiction mayençaise sur le personnel viennois de la chancellerie aulique... Quant aux vicaires, ils obtinrent que fût consacré dans la capitulation leur droit d'exiger des archives de l'Empire communication des pièces connexes aux affaires portées devant eux (p. 149). En cherchant à s'y dérober, l'archichancelier s'était d'ailleurs montré plus jaloux de ses prérogatives que soucieux du bien public...

La même démarche se retrouva près de la chambre impériale de justice de Wetzlar, dont Mayence contrôlait aussi la chancellerie. Refusant de laisser dresser les actes sous timbre vicarial (saxon), l'électeur marqua un point en y substituant le simple sceau de son administrateur. Mais cet expédient contesté demeurant d'usage limité, Mayence endossa la responsabilité d'entraver le cours de la justice (p. 178). S'agissant du remplacement des assesseurs, l'électeur s'opposa à leur assermentement au vicariat. S'agissant du remplacement du Grand juge, il contesta le droit de nomination des vicaires (qui n'eut pas à jouer). Peu après, la querelle se noua autour du droit de Mayence à »installer« le Grand juge, que Charles VII avait nommé peu avant sa mort (p. 188). Le juge désigné préférant ne pas encourir le courroux saxon, la place resta vacante jusqu'à l'élection de François I^{er}. La justice pouvait attendre...

Audelà de ces quatre approches sectorielles, le livre reconnaît l'évidence: le recul des positions de l'archichancellariat sous le coup des événements de 1740/1745. Le constat est minutieusement dressé en ses divers aspects techniques; il aurait pu justifier une analyse globale dépassant les quelques pages de la conclusion finale.

Une dernière remarque s'adressera à l'assise historiographique de l'ouvrage. Relevons pour mémoire une curieuse présentation de la bibliographie: par ordre alphabétique d'auteurs, mais avec mise en exergue des prénoms, ce qui ne facilite guère la consultation... Quant à la littérature utilisée, l'on se félicitera de l'écho donné à plusieurs dissertations non imprimées. Les travaux de H. Duchhardt et W. Hermkes sont légitimement très suivis. L'important Karl VII. de P. C. Hartmann n'est guère utilisé qu'une fois – avec l'excuse, il est vrai, de sa trop courte antériorité d'impression. Mais il reste patent que maintes études citées en bibliographie n'y figurent qu'honoris causa, et sont peu utilisées (l'inépuisable J. J. Moser ne vient appuyer que trois notes...), voire pas du tout. Cette relative discrétion historiographique est sans doute le corollaire du fort enracinement archivistique de l'ouvrage, salué plus haut. A tout prendre, le livre ne s'en distingue pas moins avantageusement de tant d'autres sur l'histoire institutionnelle de l'Empire, plus soucieuses de citer les docteurs de la loi, que de recourir à ses sources... Sous ces quelques réserves, l'ouvrage de S. Schlösser apporte un substantiel élargissement à notre connaissance des données – tant événementielles qu'institutionnelles – de la grande crise de 1740.

Jean-François NOËL, Paris

Richard van DÜLMEN, *Die Gesellschaft der Aufklärer. Zur bürgerlichen Emanzipation und aufklärerischen Kultur in Deutschland*, Frankfurt/Main (Fischer Taschenbuch Verlag) 1986, 206 p.

Richard van Dülmen, professeur à l'Université de Sarrebruck, publie régulièrement depuis une dizaine d'années des ouvrages sur les aspects culturels de l'histoire du Saint-Empire romain germanique. Ce livre de poche constitue une remarquable synthèse du mouvement intellectuel au XVIII^e siècle. Dans un premier chapitre, l'auteur pose le problème de l'Aufklärung et de la société traditionnelle. Celle-ci s'ordonne autour de quatre composantes: la Cour, l'Eglise, les états (dont les corporations), le foyer familial. Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle, lorsque l'Aufklärung reposant sur de nouveaux postulats de morale et de raison, que s'est développée une dynamique pour créer une société nouvelle. C'est l'élite de la bourgeoisie – au service de l'Etat, de l'Eglise et de l'économie – qui a favorisé son émancipation au travers de préoccupations littéraires et philosophiques. Ce phénomène ne s'était jamais aussi vigoureusement manifesté. Il avait cependant des racines dans les siècles antérieurs. Cela conduit l'auteur à rappeler l'existence des sodalités du XVI^e siècle, les sociétés littéraires du XVII^e siècle puis les différentes académies. Il étaye ses propos d'exemples précis: Leibniz et la création d'une société scientifique, l'Académie de Bavière etc. Ces structures forment d'une certaine manière la »République des Savants«. Au milieu du XVIII^e siècle, deux courants s'affirment, celui des francs-maçons qui veulent construire une société nouvelle hors des structures de l'Etat et de l'Eglise et les sociétés culturelles ou scientifiques et économiques qui œuvrent de l' »extérieur« pour agir sur l'Etat et la Société. Pour cela l'auteur les qualifie de »patriotiques«. Comme pour les chapitres précédents, celui consacré aux groupes de l'Aufklärung est enrichi de tableaux, d'extraits de documents etc. L'auteur présente alors les sociétés de lecture, l'ordre des Illuminaten et la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Mayence. On appréciera particulièrement les pages sur les »Illuminés« auxquels l'auteur a consacré deux volumes en 1975–77. Nous avons là une quintessence de ses publications plus anciennes. L'histoire des jacobins rhénans, souvent décrite par des historiens français, est illustrée d'un tableau statistique retraçant la composition des Sociétés de Mayence, Spire, Coblenche et Cologne.